

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE VEL'O**

## **ARTICLE 1 – OBJET DU SERVICE VEL'O**

KEOLIS Obernai, immatriculée au RCS de Saverne sous le numéro 519 803 845, dont le siège social se situe au 7 rue de la Gare 67210 OBERNAI, gère pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (CCPO), le service de location de vélos à assistance électrique, dénommé Vél'O, ci-après dénommé « le Service ».

## **ARTICLE 2 – MODALITES D'ACCES AU SERVICE**

Le Service est accessible aux particuliers, ci-après dénommé « le Client ».

Le Service est accessible aux Clients ayant pris connaissance des Conditions Générales de vente et d'utilisation dans leur intégralité.

La signature du contrat par le Client indique que ce dernier a pris connaissance et souscrit entièrement et sans réserve d'aucune sorte au contenu des présentes C.G.V.

La demande de location est effectuée :

- En boutique, au Relais Pass'O situé 7 rue de la Gare à Obernai.
- Par téléphone 03 88 81 06 71 ou par mail [passo@keolis.com](mailto:passo@keolis.com)
- Via le site internet ou l'application Pass'O

Le vélo loué est retiré et rendu au Relais Pass'O aux heures d'ouverture de l'agence.

Le Service est accessible aux personnes majeures, reconnaissant être aptes à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale.

Le Client devra présenter une pièce d'identité valide.

Le Client déclare qu'il est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

La location mensuelle est réservée aux habitants de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile (sur présentation d'un justificatif de domicile) et les actifs travaillant dans une des six communes du Pays de Sainte Odile (sur présentation d'un justificatif de l'employeur).

Le renouvellement d'une location ne peut être effectué qu'à la date d'échéance du contrat de location en cours et sur présentation du vélo à un agent du Relais Pass'O en vue d'un nouveau contrat.

Le Service est accessible dans la limite des vélos disponibles, de même en ce qui concerne les accessoires.

Keolis Obernai ne pourra être tenue pour responsable en cas de défaut d'approvisionnement en vélos.

Avant chaque location, un dépôt de garantie est demandé préalablement à toute mise à disposition d'un vélo.

## **ARTICLE 3 – DEPOT DE GARANTIE**

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE VEL'O

Le dépôt de garantie est versé à la signature du contrat. Le règlement par chèque ou en espèces est accepté.

Le dépôt de garantie doit couvrir toute la durée de la location.

**Le montant du dépôt de garantie est de 300 € TTC** (trois cents euros) par vélo à assistance électrique

Keolis Obernai encaissera le dépôt de garantie, sans mise en demeure préalable, et facturera des suppléments au Client selon les termes et modalités prévus à l'article 7, dans les cas et selon les conditions ci-après détaillés et limitativement énumérés :

- non restitution du vélo dans les 24 heures suivant la date limite de location du vélo et non-paiement des frais de retard,
- vol du vélo dont le client avait la responsabilité et sur présentation d'un dépôt de plainte,
- refus de paiement d'une pièce dégradée (hors pièces d'usure) ou manquante,
- ou tout autre manquement de ce dernier aux présentes C.G.V.

Le dépôt de garantie est restitué en fin de contrat au retour du vélo déduction faite des éventuels frais prévus à l'article 7.

Toute demande de remboursement devra être effectuée en boutique. En cas d'acceptation du remboursement par Keolis Obernai, un chèque sera envoyé au domicile du Client.

## ARTICLE 4 – TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs du Service et prestations associées sont affichés en boutique et sont disponibles sur le site internet [www.passo.fr](http://www.passo.fr). Ils sont rappelés ci-dessous :

Type de location	Tarif
1 journée	15,00 €
Par jour supplémentaire	10,00 €/jour
Semaine (7 jours)	40,00 €
Mois	80,00 € *

Un tarif réduit est proposé sur présentation d'un abonnement mensuel ou annuel Pass'O en cours de validité.

La durée de location et le prix du service sont fixés lors de la signature du contrat. L'encaissement de la totalité de la somme s'effectue au moment de la signature du contrat.

La location du vélo comprend une clé et un cadenas antivol, l'alimentation pour recharger la batterie, une batterie et sa clé et un système de commande de l'assistance.

Le prix de location inclut les accessoires et les services optionnels suivants : un panier. Le client choisit d'inclure ou non ce service lors de la signature du contrat de location.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE VEL'O

Le prix de la location ne comprend pas d'assurance vol ou dégradation, ni de service d'assistance.

## ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DES PARTIES

### 5.1. Obligations de Keolis Obernai :

– Keolis Obernai s'engage :

- A fournir le Service selon les Conditions Générales de Vente et d'utilisation décrites dans ce document
- A déployer ses meilleurs efforts afin d'assurer la permanence et la qualité du Service proposé avec les moyens mis à sa disposition.

– La responsabilité de Keolis Obernai ne peut pas être engagée :

- En cas de mauvaise utilisation par le Client des services proposés ;
- En cas de non-respect par le Client de ses obligations au titre des présentes C.G.V. ;
- En cas d'utilisation du Service par un tiers ;
- En cas d'indisponibilité temporaire ;
- En cas de force majeure.

### 5.2. Obligations du Client

Le Client s'engage à prévenir immédiatement Keolis Obernai par tout moyen en cas de changement affectant les informations nécessaires à la gestion de son abonnement (numéro de téléphone, adresse, modification des coordonnées bancaires, ...).

#### 5.2.1. Utilisation du vélo

Le Client ou son représentant légal est seul et entier responsable des dommages causés par le vélo et de tous ses accessoires ou de l'utilisation qui en est faite pendant toute la durée d'utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la durée d'utilisation autorisée et ce quel qu'en soit le motif.

Le Client ne peut utiliser le Vélo que sur les voies ouvertes à la circulation publique et non interdites à la circulation des cyclistes et dans le respect du code de la route. Si le Client contrevient aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de l'utilisation du Vélo, Keolis Obernai ne pourra pas être tenu pour responsable.

Il est interdit au Client d'effectuer une activité professionnelle du vélo et de permettre de quelque façon que ce soit l'utilisation, gratuite ou non, du vélo par des tiers quels qu'ils soient.

Il est interdit de démonter ou d'essayer de démonter tout ou partie du vélo et de modifier le vélo de quelque manière que ce soit notamment d'apposer des autocollants ou d'installer des accessoires autres que ceux fournis et installés par Keolis Obernai.

Les dégradations constatées sur le vélo sont à la charge du client. Les réparations seront réalisées uniquement par Keolis Obernai et facturées au client selon les frais de réparation facturés par le vélociste.

Ainsi, le Client s'engage :

- A faire un usage raisonnable du vélo
- A respecter la réglementation routière ;

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE VEL'O

- A rouler sur des voies adaptées ;
- A ne pas déposer une charge supérieure à 5 kg dans le panier ;
- A rendre le vélo propre ;
- A assurer la sécurisation de l'équipement qu'il a loué et à tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition ;
- A restituer le vélo dans les délais de la durée d'utilisation autorisée ;
- A présenter en boutique à la première demande par Keolis Obernai le vélo dans un délai maximum de 48 heures ouvrées :
- A déclarer toute perte, vol, accident ou autre problème relatif au matériel loué et à le signaler à Keolis Obernai au maximum dans les 48 heures suivant la survenance de l'événement.
  - En cas de vol, le Client devra effectuer le dépôt de plainte au commissariat ou la gendarmerie le plus proche en mentionnant le n° « Bicycode » du vélo qui figure sur le contrat de location. Le Client devra remettre une copie du dépôt de plainte à Keolis Obernai et à son assurance. A défaut le Client s'expose à des poursuites pour vol.
  - À défaut de réception d'un dépôt de plainte ou de restitution du vélo à l'échéance de son contrat le client sera redevable de la valeur à neuf du vélo.
  - Le Client devra restituer dans les 48 heures au Relais Pass'O les clés de l'antivol et les équipements remis avec le vélo (la commande amovible de l'assistance, le chargeur de la batterie et le casque).
  - Keolis Obernai encaissera le dépôt de garantie et pourra engager dans les 6 mois qui suivent toutes poursuites judiciaires utiles.
  - En cas de sinistre avec un véhicule motorisé, le Client devra faire une déclaration auprès de son assurance et transmettre à Keolis Obernai la copie du constat à l'amiable ou une copie du dépôt de plainte en cas de délit de fuite.
  - En cas d'accident avec un piéton, le Client devra faire une déclaration auprès de son assurance et en transmettre une copie à Keolis Obernai
  - En cas de dégradation des équipements, le Client supportera les montants correspondants aux dommages matériels ayant eu lieu pendant la location.

Le port du casque pour les adultes est recommandé.

Le rechargement de la batterie du vélo est à la charge de l'emprunteur, avec le chargeur fourni et dans le respect des indications transmises par la notice de fonctionnement du vélo et des indications qu'il aura reçues lors de la prise de location.

Quand le vélo n'est pas utilisé :

- A verrouiller systématiquement les deux systèmes antivols fournis avec le vélo, en fixant le vélo à un point fixe solidement implanté dans le sol dès qu'il interrompt l'utilisation du vélo ;
- A ne pas laisser sur le vélo la commande amovible de l'assistance, le chargeur de batterie, et le casque.

Lors d'un arrêt prolongé du vélo, éviter d'exposer longtemps la batterie à des températures extrêmes. En hiver, garder si possible la batterie à l'intérieur entre les trajets, plutôt que de la laisser au dehors sur le vélo. En été, ne pas laisser une batterie surchauffer dans une voiture ou dans un local vitré exposé au soleil

### 5.2.2. Prise en charge et restitution du vélo

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE VEL'O

Le Vélo est réputé être en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur au moment de sa mise à disposition. Un état des lieux est établi avec le client lors de la prise en charge du vélo en agence.

Lors de la prise du vélo, le Client s'engage à procéder à une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents notamment, et de façon non limitative : la bonne fixation de la selle, des pédales, le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage, et le bon état du cadre, des pneumatiques et des éventuels accessoires.

Le Client a l'obligation de restituer son vélo au plus tard à la date d'échéance de son contrat et en tenant compte des horaires d'ouverture du Relais Pass'O disponibles en boutique et sur le site internet [www.passo.fr](http://www.passo.fr).

A la restitution du vélo un état des lieux est établi avec le client.

## ARTICLE 6 – Droits réservés à Keolis Obernai

Keolis Obernai se réserve le droit de refuser l'accès au service à quiconque ne satisfaisant pas aux présentes C.G.V., sans être tenu de fournir aucune autre justification.

Conformément aux dispositions de l'Article 5.2, toute responsabilité de Keolis Obernai liée à l'utilisation que le Client pourrait faire d'un vélo, ou des dommages que le Client pourrait causer à lui-même ou à des tiers du fait de l'utilisation d'un vélo, est entièrement exclue.

## ARTICLE 7 – Non-respect des CGV

### 7.1. Frais

Des frais tels que détaillés ci-dessous sont appliqués à la restitution du vélo. Ces frais sont payés en sus de la location lors d'un retour en boutique du vélo par un agent Keolis Obernai. Ils sont facturés au Client, en cas de constatation d'un manquement du Client à ses obligations au titre des présentes C.G.V.

- Frais de remise en état du vélo ou de remplacement d'accessoires : le montant des réparations et du remplacement est à la charge du Client et lui sera facturé selon les frais établis par un vélociste.
- Frais de retard : forfait de 15€ (quinze euros) et application des frais de location complémentaires selon la grille tarifaire, dans le cas où le Client ne restitue pas son vélo à la date d'échéance de son contrat.
- Frais de nettoyage du vélo de 15 € (quinze euros), si le vélo est rendu sale.
- Frais d'intervention de 25€ (vingt-cinq euros), pour la récupération du vélo par Keolis Obernai en cas de panne. Cette intervention ne pourra se faire qu'à Obernai, Niedernai, Bernardswiller, Innenheim, Krautergersheim ou Meistratzheim et sous réserve de la disponibilité d'un véhicule.
- Remboursement de la valeur à neuf du vélo, en cas de vol sans remise d'un dépôt de plainte ou en cas de non-restitution du vélo

### 7.2. Résiliation pour faute :

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE VEL'O**

Keolis Obernai peut résilier le contrat de plein droit et ceci, sans préavis et sans mise en demeure préalable, en cas de faute contractuelle grave ou répétée commise par le Client, notamment – et sans que cette liste ne soit exhaustive- de fraude établie dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des pièces jointes, contrat non réglé dans sa totalité, d'impayés, de prêt gratuit ou payant à un tiers par le Client, de stationnement gênant.

## **ARTICLE 8 – FIN DE CONTRAT**

Le Client peut à tout moment résilier son contrat de location en restituant le vélo au Relais Pass'O.

Le Client ne peut prétendre à aucun remboursement en cas de résiliation anticipée quelle qu'en soit la cause.

Tout retard supérieur à 24 heures par rapport à l'heure limite de restitution du vélo est considéré comme un cas de disparition du vélo, justifiant l'encaissement par Keolis Obernai du dépôt de garantie sans mise en demeure préalable et la facturation du complément permettant de couvrir les coûts d'achat du matériel loué par Keolis Obernai, selon les termes et modalités prévues à l'article 7.

## **ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES**

Vos données personnelles seront traitées pour vous fournir les services que vous avez souscrits et pour assurer la gestion et la performance des services Vél'O fournis par Keolis Obernai. Elles permettront également à Keolis Obernai de vous informer de ses actualités et de ses offres susceptibles de vous intéresser, notamment celles adaptées à votre profil d'utilisation des services de mobilité du réseau Pass'O.

Vos données sont destinées à Keolis Obernai, ainsi qu'à ses prestataires situés dans ou hors de l'Union Européenne.

Vos données seront conservées pour les durées nécessaires à la gestion administrative et comptable des services souscrits et la promotion des services du réseau Pass'O. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et/ou de suppression de vos données personnelles.

Vous pouvez également vous opposer à leur traitement à des fins commerciales. Pour exercer vos droits, ou pour toute autre question sur le traitement de vos données personnelles, vous pouvez prendre contact avec nos services à l'adresse électronique [passo@keolis.com](mailto:passo@keolis.com) ou à l'adresse Agence Pass'O : 7 rue de la Gare, 67210, Obernai.

## **ARTICLE 10 – RECLAMATIONS ET RETRACTATION**

Toute réclamation doit être adressée par écrit à Keolis Obernai – relais Pass'O Gare d'Obernai – 67210 OBERNAI.

L'emprunteur, personne physique non professionnel, dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la souscription du contrat de location. Lorsque ce délai expire un samedi, dimanche ou jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Conformément à l'article L. 121-20-2 du code de consommation, l'emprunteur ne peut faire usage de ce droit de rétractation si le service lui a été fourni avant la fin du délai de sept (7) jours francs. Tout litige aux présentes conditions générales de location relève du droit français applicable et de la compétence exclusive des tribunaux compétents.

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE VEL'O**

## **Article 11 – APPLICATION ET MODIFICATION**

Keolis Obernai se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente qui s'appliqueront dans un délai de 15 jours à compter de leur publication sur le site internet [passo.fr](http://passo.fr). Les dispositions du présent document sont régies par la loi française. Tout différend sera soumis aux juridictions compétentes du Tribunal compétent

## **Article 12 – DIVERS**

Les présentes Conditions Générales s'imposent au Client. Ce dernier s'engage à respecter le Règlement d'Exploitation du service ainsi que les présentes Conditions Générales.